DE L'UTILITÉ

QU'IL Y AURAIT

A MULTIPLIER EN FRANCE LES FACULTÉS DE MÉDECINE

RESSOURCES ET TITRES

QUE L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

DE NANTES

PRÉSENTE POUR ÊTRE TRANSFORMÉE EN FACULTÉ DE MÉDECINE

Par le Dr Théophile-Ambroise Laënnec,

Professeur de Physiologie,
Vice-Président de la Société Académique de la Loire-Inférieure.





NANTES,

Mme Vve C. MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

1871

AVERTISSEMENT.

Chargé, comme Secrétaire de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nantes, en mars 1866, du rapport demandé par M. Duruy, ministre de l'instruction publique, *sur l'organisation médicale en France;* en mai 1871, du rapport adressé à M. le Maire de Nantes, *sur les titres et les ressources que l'Ecole présente pour être transformée en Faculté de Médecine,* il m'a été facile de réunir les éléments de ce travail.

Encouragé par l'approbation unanime de mes collègues de l'Ecole, autant que par le bienveillant accueil réservé à mon rapport, au sein du Conseil municipal, je me suis décidé à rédiger ce mémoire que j'ai lu dans la séance du 2 août 1871, de la Société Académique de la Loire-Inférieure.

La Société Académique, par l'organe de son Président, a déclaré avec un empressement dont je suis vivement touché, qu'elle partageait mes idées et s'associait à mes vœux; elle a daigné voter immédiatement l'insertion de mon travail dans le prochain numéro de ses *Annales*.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de remercier mes collègues de la Société Académique et notre très honoré Président de leur généreux appui; puissé-je ne rencontrer jamais que des juges aussi bien disposés !

8 août 1871.

DE L'UTILITÉ

QU'IL Y AURAIT A MULTIPLIER EN FRANCE

LES FACULTÉS DE MÉDECINE.

Ressources et titres que l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nantes présente pour être transformée en Faculté de Médecine.

Le mouvement qui, dans ces dernières années, s'est produit, général autant que passionné, autour de la question du haut enseignement, est sur le point de se renouveler.

Ce mouvement indique suffisamment que l'esprit public sent instinctivement, ou qu'il comprend, combien la gloire, la dignité et la force nationale sont intéressées à la direction de l'enseignement supérieur.

Se produisant en ce moment où notre chère patrie est encore tout endolorie des plaies sanglantes qui l'ont si cruellement déchirée, il prouve l'extrême vitalité du pays, et fait espérer que la *grande nation* saura bientôt reprendre la place qu'elle a occupée si longtemps, et qu'elle mérite assurément à tant d'égards.

Dernièrement, pendant l'odieux attentat de la commune, l'enseignement supérieur pouvait sembler pour longtemps

peut-être compromis à Paris : il était du devoir des grandes villes de province de faire tous leurs efforts pour soutenir l'honneur scientifique de la France et pour atténuer, autant que possible, les malheurs du pays.

Mues par ces considérations élevées, désireuses aussi de contribuer dans de sages mesures à la décentralisation scientifique qui doit accompagner et assurer peut-être la décentralisation administrative, objet de tous les vœux , les municipalités de certaines grandes cités ont alors fait connaître leurs désirs et demandé pour les établissements d'enseignement qu'elles subventionnent, les modifications nécessaires pour atteindre le but ambitionné.

C'est ainsi que Lyon, Bordeaux, Nantes et beaucoup d'autres villes encore, réclamèrent du Pouvoir l'élévation de leurs Ecoles préparatoires de Médecine au rang de Faculté.

Mais toutes les raisons invoquées par Bordeaux et par Lyon peuvent être invoquées pour Nantes, au même titre et au même degré ; et de plus, pour réclamer une Faculté de Médecine pour notre ville, on est autorisé, je crois, à faire ressortir des raisons topographiques et climatologiques, que ni l'une ni l'autre de ces grandes cités ne présentent également.

Nantes a déjà possédé une Université fondée, au XVe siècle, par les derniers ducs de Bretagne, et lorsqu'en 1736 la Faculté de Droit, *qui en faisait partie,* fut transportée à Rennes, notre ville conserva les trois Facultés de théologie, des arts (1) et celle de médecine jusqu'à la Révolution. Nantes trouve donc dans son passé une preuve

(1) Les anciennes Facultés des arts réunissaient l'enseignement des lettres et des sciences et répondaient aux deux Facultés actuelles des lettres et des sciences.

de l'importance qu'on lui accordait jadis. Nous pouvons ajouter qu'elle a aussi été une des premières villes de France dotées, en 1808, d'une Ecole secondaire de Médecine.

Nantes renfermait alors un grand nombre de praticiens distingués, dignes représentants des traditions médicales de son ancienne Faculté, et qui, grâce à l'importance des hôpitaux, avaient pu continuer, de 1790 à 1808, l'enseignement libre de la médecine.

Depuis 1794, la France est divisée en quatre grandes circonscriptions médicales : une au sud-est, dont le centre était Strasbourg ; l'autre au sud-ouest, dont la Faculté de Montpellier a toujours la juridiction ; les deux dernières, distinctes l'une de l'autre, et situées, l'une au nord-est, l'autre au nord-ouest, et qui toutes deux sont du ressort de la grande Faculté de Paris.

Ainsi chaque année, à l'époque de la session des examens de réception des officiers de santé, Strasbourg envoyait un professeur chargé de présider les jurys d'examens dans les écoles préparatoires de Lyon, de Dijon, de Besançon et de Grenoble ; Montpellier délègue un professeur dans les villes de Bordeaux, Toulouse, Marseille, Clermont-Ferrand et Alger ; un professeur de Paris fait la circonscription du nord-est et préside les examens dans les écoles de Caen, Amiens, Rouen, Arras, Lille, Nancy et Reims ; un autre se dirige vers le nord-ouest et vient à Tours, Angers, Rennes, Nantes, Poitiers et Limoges.

Pour montrer comment cette division médicale de la France pouvait paraître suffisamment motivée, nous empruntons ici quelques passages d'une brochure qu'un de nos savants confrères, M. le docteur Edouard Bureau, vient de publier sous ce titre : *Une Faculté dans l'ouest :*

« La Faculté de Paris permet à beaucoup de médecins » qui se sont fait un nom dans la science, de se livrer à » l'enseignement et de faire profiter les élèves de leur » savoir et de leur expérience. Elle a, pour ses études de » clinique, un nombre exceptionnel d'hôpitaux et de ma- » lades. Par la force même des choses, la Faculté de » Paris sera toujours la plus complète et la plus favorisée, » surtout en ce qui concerne le personnel enseignant. En » outre, sa situation géographique en fait le lieu de l'étude » de l'hygiène spéciale et des formes pathologiques propres » au climat du nord de la France : climat continental, » froid en hiver, chaud en été, sujet par conséquent à de » grands écarts de température, et sec relativement au » climat occidental.

» La Faculté de Montpellier a pour elle un passé illustre. » Elle a proclamé, défendu ses doctrines médicales avec » une conviction et une indépendance dont il faut lui savoir » gré, surtout en ce temps où la vitalité dans les institu- » tions est encore plus rare que le caractère dans les » hommes.

» Placée sous un climat chaud et sec et rapprochée de » l'Algérie, elle est admirablement située pour étudier » l'hygiène et les maladies de la région méridionale, » région aussi naturelle au point de vue des affections qui » s'y montrent qu'à celui des végétaux qui s'y déve- » loppent.

» Quant à la ville de Strasbourg, elle n'est point au » centre d'une région naturelle ou médicale distincte. Le » climat, de même que les maladies, n'y diffère guère de » ce qu'on trouve à Paris. De plus, elle est (ou plutôt, » hélas ! elle était) sur la frontière de la France, à deux » pas de l'Allemagne, et la langue allemande y est d'un » usage fréquent.

» Pourquoi une Faculté de Médecine en ce point, si » singulièrement choisi en apparence ?

» Précisément pour assurer notre contact et nos rela- » tions scientifiques avec un peuple remarquablement » laborieux. C'était comme un hommage rendu à la valeur » intellectuelle de l'Allemagne, une avance faite par la » science germanique ; nous nous rapprochions des Uni- » versités d'outre-Rhin, pour mieux profiter de leurs » travaux. »

Nous n'avons point à examiner ici si une Faculté de Médecine doit être conservée dans l'est, et si alors sa place indiquée n'est pas Lyon, l'école de beaucoup la plus importante de l'ancien ressort de Strasbourg ; et, sans rechercher les motifs qui jadis ont pu empêcher l'établissement d'un grand centre médical dans l'ouest, nous dirons encore avec M. Edouard Bureau : « que les Facultés » de Médecine de Paris et de Montpellier sont chacune » dans une région naturelle, particulière : ni le climat, ni » le sol, ni les produits alimentaires, ni le tempérament » des habitants ne sont les mêmes, et, comme les mala- » dies sont le plus souvent un résultat de l'action des » agents extérieurs, il s'en suit que le nord et le midi » constituent deux régions médicales parfaitement diffé- » rentes.

» Mais, nous avons en France une troisième région, » non moins naturelle que les deux autres : c'est la région » occidentale. Son climat n'est ni celui de Paris, ni celui » de Montpellier ; fortement influencé par le voisinage de » l'Océan, il est égal, tiède et humide. La constitution » géologique de l'Ouest est tellement spéciale, que les » géologues ont, pour désigner cette région, un nom » particulier : pour eux, c'est le *massif breton,* vaste » ensemble de granit et de roches anciennes, qui com-

» prend non-seulement la Bretagne, mais la Vendée,
» ainsi qu'une grande partie du Poitou, de l'Anjou, du
» Maine et de la presqu'île de la Manche.

» L'agriculture de ce pays a des caractères à part, et la
» race qui l'habite n'a ni l'insouciance du Parisien, ni la
» pétulance du Méridional : ici l'imagination est moins
» vive, la volonté plus énergique. Le tempérament est en
» rapport avec ces modifications de tout genre ; ni trop
» sanguin, ni trop nerveux, plutôt musculeux qu'autre-
» ment ; sans être de haute stature, cette race est en
» général robuste et les gens sont *durs au mal.*

» Si c'est là une région à part pour les productions
» naturelles, c'en est donc une aussi pour l'hygiène et la
» médecine ; d'autant plus qu'on peut y étudier fréquem-
» ment, grâce aux marins et aux passagers qui débarquent
» chaque jour dans les ports, un certain nombre de
» maladies particulières à nos colonies.

» S'il ne doit y avoir, en France, que trois Facultés de
» Médecine, c'est dans ce pays que la troisième a sa place
» marquée, et s'il doit y en avoir plus de trois, il en faut
» une là incontestablement. »

Nantes est la véritable capitale de l'Ouest, et par sa position elle est appelée à exercer une influence directe sur une grande partie de la Bretagne, de la Vendée, du Poitou, de l'Anjou et du Maine, qui fournissent déjà chaque année à son Ecole préparatoire de médecine un certain nombre d'étudiants.

Mise en communication avec tous ces pays par des voies faciles, et dont le nombre s'accroît chaque année, Nantes, mieux que toute autre ville, présente les conditions favorables à l'établissement d'une Faculté. Elle seule, à notre avis, peut en assurer le succès par l'abondance des ressources qu'elle possède.

La population de Nantes est de 112,000 habitants.

Nantes possède deux grands hôpitaux, l'Hôtel-Dieu et l'Hospice général.

L'Hôtel-Dieu, situé presqu'au centre de la ville, dans une des îles de la Loire, est construit d'après le système de l'hôpital de Lariboisière de Paris, mais sur de plus grandes proportions et contient 900 lits de malades.

C'est dans un des deux pavillons de la façade principale de cet hôpital qu'est placée l'Ecole de Médecine et que *pourrait immédiatement et sans y rien changer être installée une Faculté.*

Un grand vestibule et de larges couloirs desservent tout le bâtiment de l'Ecole.

Il y a deux amphithéâtres de cours pouvant contenir chacun 120 auditeurs commodément assis.

A l'amphithéâtre de chimie est annexé un vaste laboratoire parfaitement installé, avec une salle contiguë, et contenant les collections de matière médicale d'un usage quotidien.

Près de l'autre amphithéâtre, qui sert à la plupart des cours, est le cabinet du chef des travaux anatomiques et celui des prosecteurs ; puis la salle de dissection des élèves, assez grande pour une Faculté, qu'il serait facile et peu dispendieux de doubler d'étendue, tout en lui conservant les conditions de lumière, d'aération et de salubrité qu'elle présente si complètes aujourd'hui.

L'Ecole contient de belles salles de collections, splendidement décorées, avec un musée anatomique déjà très-riche en bonnes préparations d'anatomie normale et pathologique, dont le nombre s'accroît chaque année.

Une bibliothèque, déjà nombreuse, et que des dons particuliers viennent chaque jour augmenter.

Une salle d'étude pour les élèves ; des salons pour les

professeurs ; une salle, dite des Conférences, spécialement consacrée aux recherches histologiques.

L'Ecole pourrait léguer à la future Faculté une riche collection de matière médicale et de minéralogie.

Enfin, au bâtiment de l'Ecole est annexé un jardin botanique de plantes médicinales, en plein rapport, et qui ne possède déjà pas moins de 600 plantes classées et soigneusement étiquetées pour l'étude.

Nantes possède, en outre, un magnifique jardin des plantes, un autre jardin botanique, dit jardin des pharmaciens, un riche muséum d'histoire naturelle et de minéralogie, une bibliothèque publique très-nombreuse, qui pourraient servir encore à l'instruction des étudiants.

Toutefois, pour donner à la Faculté un local plus complet, il faudrait peut-être y ajouter la partie du bâtiment que l'Administration des hospices s'est réservée, comme n'étant pas nécessaire à l'Ecole, et qui est occupée par les consultations gratuites et le logement des internes. Là se placeraient, au rez-de-chaussée, les bureaux ; au premier étage, d'autres salles de collections, ou des cabinets d'expériences pour certains cours : physique, physiologie, médecine légale, etc.

Ces augmentations seraient faciles et peu coûteuses; nous pouvons dire qu'alors peu de Facultés auraient une installation aussi complète.

Ce local somptueux, vaste, très-bien distribué, est annexé à l'Hôtel-Dieu, et telle est la bonne disposition des deux bâtiments, que l'école n'est nullement gênante pour l'hôpital et que l'hôpital n'impose aucune contrainte à l'école.

A l'Hôtel-Dieu, deux salles de trente-six lits chacune : une salle d'hommes et une salle de femmes, servent aujourd'hui à la clinique médicale de l'école ; deux salles

semblables sont affectées à la clinique chirurgicale. Il serait très facile de créer deux autres services de clinique aussi nombreux, de sorte que quatre cliniques pourraient fonctionner régulièrement toute l'année.

Outre les maladies ordinaires à nos contrées, les relations multipliées de Nantes avec les diverses colonies ont l'avantage de permettre d'observer dans les hôpitaux les maladies des pays chauds.

Dans les services chirurgicaux, les opérations sont très fréquentes, nécessitées par les accidents inévitables dans les grandes usines, si nombreuses à Nantes, et dans les environs, et puis aussi par les travaux du port.

Les salles d'enfants, de vénériens, des maladies de la peau, etc., fourniraient aisément les éléments de cliniques spéciales.

La maternité, que l'on peut citer comme un modèle du genre, occupe un pavillon particulier; le nombre des accouchements est en moyenne de cent cinquante par an.

A l'Hôtel-Dieu seraient donc réunies des cliniques de médecine, de chirurgie, d'accouchements et des cliniques spéciales, telles qu'on peut les désirer pour une Faculté.

L'Hospice général contient une population de 1,600 personnes. Il possède des salles de fiévreux, formant une succursale de l'Hôtel-Dieu; des salles d'enfants; des salles de vieillards des deux sexes; environ 600 aliénés.

Dans cet immense hôpital pourraient être étudiées les maladies des vieillards, des enfants; les maladies mentales.

La mortalité est en moyenne de 400 décès par an à l'Hôtel-Dieu; de ce chiffre il faut diminuer à peu près 100 corps réclamés par les familles. 300 cadavres sont abandonnés aux dissections et peuvent, par consé-

quent, servir aux travaux anatomiques et à la médecine opératoire.

A ce chiffre déjà élevé il serait très facile de joindre les corps des indigents et des aliénés non réclamés par les familles et qui meurent à l'Hospice général, au dépôt de mendicité ou à la prison.

La morgue, qui est annexée à l'Hôtel-Dieu, fournirait de nombreuses autopsies pour un cours de médecine légale.

Que si l'on arguait contre la création de Facultés nouvelles, que déjà les deux anciennes Facultés de province se soutenaient à peine, nous pourrions répondre que l'une d'elles, Montpellier, malgré le peu de ressources que peut offrir une ville de minime importance, reçoit chaque année près de 100 docteurs; et que Strasbourg, malgré l'excellence incontestée de son enseignement, ne peut pas être comparée, comme avantages de position, ni surtout comme richesses matérielles, à des Facultés établies à Lyon, à Lille, à Nantes et à Bordeaux.

Que l'on songe à la sollicitude si naturelle des parents, à la crainte légitime qu'ils éprouvent, à la pensée que leurs enfants sont destinés à être exposés à tous les dangers de la capitale, et l'on verra bientôt comment l'avenir des Facultés de province sera certainement assuré.

Nous croyons être ici l'interprète d'un grand nombre de pères de famille, qui ne voient pas sans effroi leurs enfants s'éloigner du foyer paternel, et qui seraient très heureux de voir leurs fils achever leurs études sous leurs yeux, à l'abri de leur tutélaire protection.

Indépendamment du point de vue moral, qui certes doit être d'un grand poids dans la balance, qui oserait nier qu'il n'y eut économie matérielle pour la plupart des

étudiants, s'ils pouvaient achever leurs études dans leur ville natale, ou dans des villes voisines.

Là, beaucoup d'entre eux seraient certains de rencontrer des parents, des amis de la famille, et seraient ainsi naturellement amenés à continuer les saines traditions du foyer domestique, fondement de l'ordre social.

Que si, enfin, l'on venait à objecter qu'avec la création de Facultés nouvelles, le niveau scientifique baisserait parmi les futurs docteurs, nous répondrions que rien n'autorise à le penser, et nous pourrions ajouter que les succès constants remportés dans les concours de la Faculté et les Hôpitaux de Paris, depuis longues années, par les élèves de l'Ecole de Médecine de Nantes, témoignent assez de la solidité des études et peuvent servir de garant pour l'avenir.

La création de nouvelles Facultés de Médecine aurait encore cet avantage immense de diriger vers le doctorat bien des jeunes gens, suffisamment instruits, qui, *faute de ressources pécuniaires*, n'eussent aspiré qu'au titre d'officier de santé et de préparer pour un avenir prochain l'abolition du second ordre de praticiens.

N'est-il pas, en effet, de l'intérêt public que, dans la profession médicale, les docteurs se substituent partout aux officiers de santé?

L'institution des officiers de santé, nous ne saurions trop le répéter, ne devait être que provisoire, et elle dure toujours.

Comment se fait-il cependant que l'Etat qui, depuis longtemps déjà, a jugé les officiers de santé incapables de soigner ses militaires et ses marins, continue néanmoins à les trouver suffisants pour diriger la santé de ses électeurs et celle de leurs familles, de ceux qui lui fournissent en somme ses soldats de terre et de mer?

Quelle raison peut donc avoir le législateur pour maintenir un état de choses aussi contradictoire, et j'ajouterai aussi injuste? Les officiers de santé jouissent, en effet, *de fait, sinon de droit,* des mêmes priviléges que les docteurs en médecine, et n'ont à subir que des épreuves de beaucoup inférieures et moins nombreuses (1).

L'habitude peut-être qui, dit le proverbe, est une seconde nature, et qui s'oppose si souvent, hélas! aux progrès les plus élémentaires, et puis aussi, *raison plus sérieuse,* la crainte de voir les campagnes manquer de médecins, ont pu contribuer à faire conserver jusqu'ici le second ordre de praticiens.

Ne serait-il pas temps de détruire une habitude aussi déplorable que celle qui consiste à confier à des hommes, non complètement préparés pour la remplir, une mission aussi complexe que celle du médecin?

Veut-on savoir quelle est la différence importante, capi-

(1) Les officiers de santé, après avoir subi l'examen, dit de grammaire, qui est l'équivalent de l'examen de fin d'année de la classe de quatrième des lycées, sont admis à suivre les cours des écoles de médecine. Après douze inscriptions de faculté, c'est-à-dire après trois années d'études, ou quatorze inscriptions d'école préparatoire, après trois examens de réception, qu'ils passent d'ordinaire, en province du moins, à quelques jours d'intervalle, le diplôme de praticien de seconde classe leur est délivré.

Les docteurs en médecine doivent subir l'examen du baccalauréat ès-lettres avant la première inscription, l'examen du baccalauréat ès-sciences restreint avant la troisième, et doivent être munis de seize inscriptions de faculté de médecine, ou de dix-huit inscriptions, quand ils ont pris les quatorze premières près d'une école préparatoire ; ils doivent alors, après ces quatre ou cinq années d'études, subir cinq examens de réception et une thèse, épreuves infiniment plus sérieuses et difficiles que celles exigées des officiers de santé.

Est-il étonnant qu'après ces longues et coûteuses études, qu'après un séjour plus ou moins prolongé dans la capitale, beaucoup des jeunes docteurs affluent dans les grands centres et répugnent aujourd'hui à aller exercer dans les campagnes.

tale, oserais-je dire, qui existe entre les docteurs en médecine et les officiers de santé? Elle réside surtout dans la somme des études littéraires qu'on exige des uns, et les notions véritablement insuffisantes demandées aux autres.

Or, qu'on se le rappelle, toutes les Facultés de Médecine comme toutes les Ecoles préparatoires, ont été unanimes pour réclamer du Pouvoir, pour les aspirants au titre de docteur en médecine, le rétablissement du baccalauréat ès-lettres, dont les épreuves avaient été abolies par le fatal décret du 10 avril 1852 : « *Toutes avaient reconnu qu'on* » *avait abaissé le niveau intellectuel du corps médical,* » *sans avoir augmenté ni les moyens d'observation, ni* » *les ressources de l'art.* » (Rapport du Ministre de l'instruction publique du 23 août 1858.)

« L'art de guérir, *dit plus loin ce même rapport,* si » précieux à l'humanité, exige, pour être cultivé et prati- » qué avec succès, autant d'efforts d'intelligence et de ju- » gement que de connaissances théoriques et pratiques. » Sans nul doute, le docteur en médecine, digne de ce » nom, doit avoir étudié laborieusement et la structure du » corps humain, et les phénomènes morbides, et la matière » médicale, et c'est d'abord aux procédés de l'observation » la plus attentive qu'il consacre ses forces et ses veilles. » Mais l'observation elle-même serait stérile, si toutes les » ressources d'un esprit juste, actif, pénétrant, ne venaient » tout à la fois l'assurer et l'étendre; il faut que le méde- » cin, luttant contre les maladies de l'homme, connaisse » l'homme tout entier, dans sa double essence physique et » morale.

» C'est en spiritualisant ainsi la science médicale, si riche » d'ailleurs d'enseignements positifs, que notre époque, » répudiant les systèmes absolus, a si largement constitué » l'art de guérir et l'a placé au sommet des positions so-

» ciales. Pourquoi donc dispenserait-on les aspirants au
» doctorat en médecine de l'épreuve générale des études
» littéraires? Mais ce sont ces études qui donnent au goût,
» au cœur et à l'esprit les tendances les plus délicates et les
» impulsions les plus heureuses. Le médecin, attaché à des
» travaux infinis, consulté dans toutes les classes de la
» société, pour tous les maux qui affectent le corps et l'in-
» telligence, obligé à tant de discernement et d'action
» morale, doit être, avant tout, préparé à l'apprentissage
» scientifique par une instruction littéraire complète. En
» négligeant les humanités, il néglige un élément indis-
» pensable pour lui, il écarte un moyen de succès et d'in-
» fluence, et il crée peut-être un obstacle véritable à
» l'autorité comme au progrès de l'art qu'il exerce. Telle
» est la courte analyse des raisons qui ont prévalu pour
» exiger des aspirants au doctorat le diplôme de bachelier
» ès-lettres. »

Il semble assez difficile d'expliquer comment, après un rapport aussi *complet,* le Ministre éminent qui présidait alors aux destinées de l'Université, n'ait pas immédiatement songé à supprimer d'un trait le titre d'officier de santé, *du médecin qui n'a point été soumis à l'épreuve générale et bienfaisante des études littéraires.*

Sans doute il a été retenu par la crainte de produire une diminution dans le nombre des médecins, diminution déjà sensible dans certaines localités.

Il y aurait, en effet, inconvénient pour plusieurs départements à abolir le titre d'officier de santé, si, en même temps, on ne multipliait pas les grands centres d'instruction médicale.

Beaucoup de jeunes gens qui pourraient se diriger vers l'étude de la médecine, s'ils trouvaient les facilités désirables pour achever leur éducation médicale, sans

trop de frais, sans être obligés de s'éloigner du pays natal, prennent forcément une autre carrière.

A l'époque où il existait à Lille une Ecole militaire de santé, un grand nombre de jeunes gens de famille songeaient naturellement, au sortir du Collége, à se faire médecins, parce qu'ils subissaient pour ainsi dire l'attraction de l'école, qui leur offrait une carrière convenable. Mais aujourd'hui qu'il n'y a à Lille qu'une Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, ne conférant que le grade d'officier de santé; que, pour être reçus docteurs en médecine, les jeunes gens doivent nécessairement aller à Paris et ont la perspective de quitter le pays pendant plusieurs années; de faire de longues et coûteuses études, il n'y a plus, avons-nous entendu dire bien souvent, par nos Présidents des jurys d'examens, que les jeunes gens de la classe ouvrière qui embrassent la carrière médicale, et qui, plus ou moins *illettrés,* ne peuvent aspirer qu'au titre de praticien de seconde classe.

Les choses changeraient immédiatement, nous en avons l'intime conviction, si l'Ecole préparatoire de Lille, qui passe à bon droit pour être une des meilleures Ecoles de Médecine de France, était transformée en Faculté.

En Alsace, les docteurs en médecine abondent; il y en a dans chaque village important, et l'on n'y rencontre peut-être pas 20 officiers de santé.

Pendant quatre ans que j'ai habité Strasbourg, je n'ai pas vu recevoir 3 officiers de santé.

Cette supériorité de l'Alsace, au point de vue de la bonne distribution de ses médecins, provient.... (*je ne puis, sans étouffer un sanglot, dire, hélas! provenait*).... de ce qu'au centre d'un cercle rétréci, il y avait une faculté de médecine, près de laquelle les jeunes Alsaciens pou-

vaient facilement, sans grands frais, sans s'éloigner de leurs familles, venir faire et achever leurs études médicales.

Nous sommes persuadé qu'il en est de même dans le Midi de la France, dans les départements avoisinant Montpellier; et nous demeurons convaincu qu'il en serait ainsi pour toute la France, si l'on venait à créer quatre facultés nouvelles à Lyon, Lille, Nantes et Bordeaux.

Ces quatre nouveaux centres d'instruction médicale, établis tous dans des villes importantes, suffiraient, croyons-nous, pour assurer le recrutement nécessaire du corps médical.

La dépense ne grèverait pas beaucoup le budget de l'Etat, qui n'aurait qu'à subvenir aux frais d'entretien des professeurs et professeurs agrégés. Cette dépense totale s'élèverait peut-être à quatre cent mille francs par an (1).

Habituées depuis longtemps à donner au moins vingt à vingt-cinq mille francs par an pour leurs écoles préparatoires, les villes continueraient volontiers à inscrire chaque année cette somme sur leurs budgets, pour voir une faculté remplacer chacune de ces écoles. Sur cette somme seraient prélevés les traitements des préparateurs, des chefs des

(1) Ce n'est pas quatre cent mille francs que coûterait réellement à l'Etat l'établissement de quatre nouvelles facultés, mais bien seulement tout au plus deux cent quarante mille francs ; car il faut nécessairement déduire de la dépense les rentrées effectuées par les facultés et versées dans les caisses du Trésor, rentrées provenant des inscriptions, des examens, des certificats d'aptitude et des diplômes.

On peut en effet, je crois, en restant dans les limites du vrai, admettre que la moins favorisée de ces nouvelles facultés percevra au moins quarante mille francs par an, soit cent soixante mille francs pour les quatre à verser au Trésor.

travaux anatomiques et chimiques, du conservateur des collections, du secrétaire agent-comptable, formant un total de sept mille cinq cents francs. Il resterait encore au moins douze mille cinq cents francs, somme parfaitement suffisante pour les frais de cours, entretien du matériel, éclairage, chauffage, préciput du doyen, etc., etc.

Ces facultés de médecine entretiendraient, dans les villes qui les possèderaient, un foyer scientifique toujours actif; elles stimuleraient l'ambition des jeunes médecins, qui verraient dans le professorat un but honorable à atteindre; elles élèveraient ainsi de proche en proche le niveau de la science médicale dans le pays, et par conséquent donneraient à la santé publique de solides garanties.

Tout foyer actif de travail ne rayonne-t-il pas autour de lui ?

Ainsi l'action d'une faculté de médecine, qui réunirait une collection de vingt-cinq professeurs et professeurs-agrégés, ne se bornerait pas seulement aux effets que nous venons de signaler, elle contribuerait certainement encore à élever le niveau intellectuel de la contrée.

Pour nous résumer et conclure, nous croyons qu'en créant un certain nombre de facultés de médecine, *quatre provisoirement ;*

Qu'en permettant à toutes les écoles préparatoires, *qui pourraient compléter leur enseignement,* de conférer les trois examens de fin d'année, de délivrer les seize inscriptions, *comme cela se faisait autrefois,* de manière que les futurs docteurs eussent le droit de n'aller près des facultés de Paris ou de la province, *à leur choix,* que pour y subir les cinq examens de réception et la thèse ;

On obtiendrait comme résultats immédiats de ces mesures faciles à prendre et d'un intérêt général :

1° De favoriser les déshérités de la fortune ;

2° D'assurer au pays un nombre suffisant de médecins civils et militaires (1);

3° D'élever l'internat des grands hôpitaux de la province et par conséquent d'améliorer la position des pauvres malades ;

4° De permettre au pouvoir d'abolir le titre d'officier de santé ;

5° D'élever le niveau scientifique du corps médical en province, en y rendant l'émulation générale et en ne conservant qu'un seul ordre de praticiens.

Nota. — En abolissant le titre d'officier de santé, il faudrait évidemment, en même temps et pour les mêmes raisons, abolir le grade de pharmacien de deuxième classe, et si aujourd'hui les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie instruisent et reçoivent les pharmaciens de deuxième classe, à plus forte raison les futures facultés, qu'on pourrait intituler *Facultés de médecine et de pharmacie*, avec leurs cours de chimie, de physique, d'histoire naturelle, de matière médicale et de pharmacie, pourraient-elles parfaitement donner aux maîtres en pharmacie l'instruction complète, et conférer tous les grades des titres.

---

(1) En discutant la loi sur l'organisation de l'armée, les représentants du pays s'occuperont sans doute du corps de santé militaire, et si, comme le fait supposer une remarquable lettre de M. l'inspecteur Le Gouest, publiée récemment par la *Gazette hebdomadaire*, l'école militaire de santé de Strasbourg doit être définitivement supprimée, le recrutement des médecins militaires pourra bien présenter des difficultés qu'on évitera certainement en multipliant les facultés de médecine.

PERSONNEL D'UNE FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

SEIZE PROFESSEURS.

Anatomie	6.000 f.
Physiologie	6.000
Chimie médicale et toxicologie	6.000
Histoire naturelle médicale	6.000
Physique médicale et hygiène	6.000
Pharmacie	6.000
Matière médicale et thérapeutique	6.000
Médecine légale	6.000
Opérations et appareils	6.000
Pathologie médicale	6.000
Pathologie chirurgicale	6.000
Accouchements	6.000
Clinique médicale	6.000
Idem	6.000
Clinique chirurgicale	6.000
Idem	6.000
Total	96.000 f.

SEPT PROFESSEURS-AGRÉGÉS.

1 Anatomie et physiologie	1.000
2 Sciences chimiques, naturelles et pharmaceutiques	2.000
2 Médecine et médecine légale	2.000
2 Chirurgie et accouchements	2.000
1 Secrétaire agent-comptable	2.000
1 Chef des travaux anatomiques	1.500
1 Chef des travaux chimiques et pharmaceutiques	1.500
1 Conservateur des collections	1.500

TROIS PRÉPARATEURS.

1 Prosecteur	1.000
1 Aide d'anatomie	500
1 Préparateur de chimie	500
Total	111.500 f.

Nota. — Les chaires de chimie, de physique et d'histoire naturelle pourraient indifféremment être occupées par des docteurs en médecine ou des maîtres en pharmacie, suivant le désir des facultés et les occasions qu'elles rencontreraient. Le cours de pharmacie serait évidemment réservé à un pharmacien.

Le concours rétabli tel qu'il existait autrefois, avant le décret du 9 mars 1852, nous paraît du reste de beaucoup le meilleur mode de recrutement des professeurs dans l'enseignement supérieur. En tous cas, le concours serait maintenu pour les nominations des professeurs-agrégés, des chefs des travaux anatomiques et chimiques, et des préparateurs de cours.

Il y a en France vingt-deux écoles préparatoires de médecine et de pharmacie et seulement deux facultés de médecine, près desquelles se trouvent placées deux écoles supérieures de pharmacie.

Il me paraît intéressant d'embrasser d'un coup-d'œil d'ensemble les ressources que peuvent offrir les villes qui possèdent les centres d'instruction médicale, ce qu'on peut, je crois, immédiatement faire connaître, en donnant le chiffre de la population de ces villes.

CIRCONSCRIPTIONS MÉDICALES DE LA FRANCE.

Nord-Est.		**Nord-Ouest.**	
PARIS (*).......	2.500.000 hab.	PARIS (*).......	2.500.000 hab.
Arras............	22.000	Tours...........	42.000
Amiens..........	48.000	Angers..........	54.000
Caen............	33.000	Rennes..........	38.000
Rouen...........	100.000	Nantes..........	112.000
Lille...........	127.000	Poitiers.........	30.000
Nancy...........	45.000	Limoges.........	50.000
Reims...........	48.000		

Sud-Est.		**Sud-Ouest.**	
STRASBOURG (*)	»	MONTPELLIER (*)	45.000
Dijon...........	30.000	Bordeaux........	140.000
Besançon........	32.000	Clermont-Ferrand..	32.000
Lyon............	300.000	Toulouse........	108.000
Grenoble........	33.000	Marseille.......	200.000
		Alger...........	52.000

(*) Faculté de médecine, école supérieure de pharmacie.

Imp. de Mᵉ Vᵉ C. Mellinet, place du Pilori, 5.